

La France & Mutualiste & vous



Numéro 57
Octobre 2017

Patrimoine / p.9

Les "Millenials" à éduquer face à la retraite

Exclusif

Des produits d'assurance auto,
habitation, santé p.3

Vos Contrats

RMC, hausse
du plafond majorable p.7

Nouveau conseil d'administration, nouveau président, nouveau directeur général et nouveau plan stratégique : c'est donc dans une toute nouvelle dynamique que s'inscrit l'histoire de notre mutuelle.

Une dynamique qui doit permettre de densifier le lien avec vous, adhérents, et d'élargir les services qui vous sont proposés. Une dynamique qui doit permettre à notre mutuelle de faire face aux évolutions réglementaires, technologiques et d'environnement économique d'aujourd'hui et de demain sans renier son histoire et en s'appuyant sur ses ressources particulières : ses valeurs et ses bénévoles.

Une dynamique qui doit aussi permettre à chaque salarié d'être un acteur de la réussite collective et d'en être fier.

Il s'agit bien là de faire fructifier le patrimoine légué par nos prédécesseurs en restant fidèle à l'esprit d'innovation et d'entraide des créateurs de La France Mutualiste, de faire « boule de neige ».



Dominique Burlett
Président

4 Votre Mutuelle

Instances

Le nouveau visage du conseil d'administration, avec 6 administrateurs entrants

8 Patrimoine

5 conseils pour...

Se constituer un capital sans trop d'effort avec les versements programmés

6 Vos Contrats

Nouveau

Et si vous adoptiez la gestion profilée ?

10 Mémoire

Ouverture du 1^{er} Historial franco-allemand de la Grande Guerre

12 Solidarités

Interview

Frédéric Bardeau, co-fondateur de l'école Simplon. D'officier para au code, un homme engagé

& Vous

Grâce à vos réponses lors de l'enquête lecteurs menée fin 2016, nous avons choisi de faire évoluer votre magazine. En douceur. Vous y retrouverez notamment les pages sur votre mutuelle et vos contrats, ainsi que la page Mémoire et Livres. Mais nous l'avons également enrichi, avec davantage d'informations sur la gestion de patrimoine, une nouvelle rubrique « Solidarités » qui met en valeur des initiatives positives et des personnalités ainsi qu'un espace dédié à la Fondation d'Entreprise La France Mutualiste. Sur la forme, nous l'avons voulu plus aéré, plus dynamique, plus adapté à la jeune génération qui nous rejoint et en lien avec l'information que vous pouvez trouver sur nos réseaux sociaux.

Enfin, parce que ce magazine est le vôtre, il s'appelle désormais **La France Mutualiste & Vous**. Alors n'hésitez pas à le partager ! Bonne lecture.

La rédaction



La France Mutualiste
44, avenue de Villiers 75854 Paris Cedex 17 - Tél.: 01 40 53 78 00
www.lafrancemutualiste.fr

Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132.

Directeur de la publication : Dominique Burlett, président - **Directeur de la rédaction :** Dominique Trébuchet, directeur général - **Comité de rédaction :** Christiane Bouhaben, Michel Cheminal, Brigitte Daeschler, Marie-Odile Dumas, Nicolas Flambeaux, Philippe Franco, Hervé Le Scieillour, Richard Pernod, Maud de Valicourt, Gilles de Veyrinas - **Réalisation :** ComCorp - **Impression :** BLG TOUL, route de Villey-Saint-Étienne, 54200 Toul - **Dépôt légal à parution :** ISSN 1771-8031 - CPPAP n° 1119 M 07058

Crédits photo : iStockphoto, INCA, Adocom, DR - Photo de couverture : © iStockphoto.

Prix au numéro : 0,30 €

Suivez-nous !



Exclusif : des produits d'assurance auto, habitation, santé

À l'heure où nous bouclons ce numéro, La France Mutualiste concrétise un partenariat avec le comparateur en ligne A comme Assure. Ce partenariat donne un accès privilégié, avec frais de dossiers gratuits à vous et à vos proches, sur des produits d'assurance personnelle : assurance auto, assurance

habitation, mutuelle santé, prévoyance (vie et hospitalisation), assurance de prêt, protection juridique. Pour bénéficier des frais de dossiers gratuits sur ces assurances, rendez-vous impérativement sur le site internet www.lafrancemutualiste.fr et cliquez sur le lien [acommeassure](#).

En Chiffres



1 800 €

C'est le nouveau plafond majorable de la Retraite Mutualiste du Combattant suite à l'arrêté du 1^{er} août 2017 (valeur du point d'indice de la pension militaire d'invalidité), rétroactif au 1^{er} janvier 2017. Il était de 1755 € auparavant.

Source : JO du 12 août 2017

60%

des français ont anticipé des solutions pour faire face aux difficultés qu'ils pourraient rencontrer en vieillissant.

Source : Baromètre Odoxa pour Ramsey Générale de Santé, Orange, MNH, FHF



Solidarité familiale

La famille demeure un recours à certaines étapes de la vie.



89%
considèrent que le soutien familial fait partie des devoirs envers les membres de la famille.

Les solidarités familiales sont fréquentes et concernent avant tout des aspects pratiques, en particulier les gardes d'enfants. La solidarité en cas de situation difficile est considérée comme faisant partie des devoirs familiaux.

Près d'
1 sur 2
Français a déjà aidé un membre de sa famille, financièrement ou dans des situations de vie difficiles.



Les plus de 65 ans sont les plus disponibles pour aider dans le cadre de solutions pratiques.



75%
des plus de 65 ans ont déjà apporté leur aide à des membres de leur famille.

Extrait de l'étude Ocirp/ViaVoice 2017 sur la famille de demain

Votre Mutuelle



Instances

Le nouveau visage du conseil d'administration

Lors de l'assemblée générale du 23 juin, les délégués ont renouvelé, comme tous les trois ans, la moitié des membres du conseil d'administration, en l'occurrence 9 personnes.

Le nouveau conseil ainsi constitué est un cru exceptionnel à plus d'un titre : rajeunissement de la moyenne d'âge, davantage de nouveaux profils issus du monde civil venant compléter ceux issus du monde de la Défense, plus de femmes et un nouveau président.

6 nouveaux administrateurs font leur entrée



Sophie Fizman-Schwerdorffer, comité mutualiste de Paris, spécialiste de la finance de marché.



Valérie Vrignon, comité mutualiste Yvelines-Val d'Oise, consultante en management de l'information auprès des dirigeants d'entreprise.



Suzanne Rollet-Barles, présidente du comité mutualiste d'Aix-en-Provence-Marseille, auditeur IT spécialiste en optimisation des organisations et contrôle interne.



Alain Marais, président du comité mutualiste du Var, haut fonctionnaire à la retraite des ministères des Finances et de la Justice, capitaine de vaisseau honoraire.



Thibaut Lallemand, comité mutualiste de Paris, chargé de mission à la Mission de la coopération internationale (Direction Générale de l'Aviation Civile), officier de réserve.



Christian Dumont, président du comité mutualiste de Lille-Hauts-de-France, cadre à la retraite de la Caisse d'Epargne, colonel de réserve de la gendarmerie.

3 administrateurs ont été réélus

Michel Georgel*, président du comité mutualiste d'Alpes-Maritimes-Corse.

René Peter, comité mutualiste de Toulouse.

Jacques Desbois, président du comité mutualiste d'Auvergne.

9 autres administrateurs sont en cours de mandat

Dominique Burlett, comité mutualiste d'Epinal-Golbey (cf. ci-contre).

Michel Cheminal, président du comité mutualiste de Saône-et-Loire

Yves Durin, président du comité mutualiste de Lyon.

Jacques Le Meur, comité mutualiste de Haute-Bretagne.

Marcel Miller*, comité mutualiste de Paris.

Richard Pernod, président du comité mutualiste Yvelines-Val d'Oise.

Michel Robert, président du comité mutualiste Centre-Val-de-Loire.

Michel Tousaint, président du comité mutualiste Pays-de-la-Loire.

Jean-Louis Urdy, comité mutualiste Pays d'Adour.

**vice-président de La France Mutualiste*

Assemblée générale Des décisions pour favoriser autonomie et diversification des activités

Dominique Trébuchet, nouveau directeur général depuis février, a présenté le plan d'entreprise à 5 ans aux 131 délégués représentant les adhérents, lors de l'assemblée générale du 23 juin à Paris. Ce plan répond au souhait des administrateurs de La France Mutualiste d'un développement qui préserve l'autonomie financière et de gouvernance de la mutuelle, grâce notamment à la diversification de ses activités.

Dans cette perspective, l'assemblée générale a voté la décision de ne pas poursuivre son entrée dans l'Union de Groupe Mutualiste (UGM) de MGEN-ISTYA-HARMONIE, mais de renforcer et faire évoluer la structure de partenariat incluant la CARAC et l'UMR.

Parallèlement, pour pouvoir élargir sa gamme de produits, elle a adopté la résolution visant à initier les démarches nécessaires pour étendre les agréments de la mutuelle à d'autres branches d'assurance : accidents, maladie, et « toute opération à caractère collectif définie à l'article L.221-1 du Code de la mutualité ».

Un nouvel élan est ainsi donné à la gouvernance, qui se traduira très concrètement assez vite et fera l'objet d'un article dans le prochain numéro de votre magazine en décembre.



Dominique Burlett Un nouveau président pour l'avenir

À l'issue de l'assemblée générale du 23 juin, qui a vu l'arrivée de 6 nouveaux administrateurs (voir ci-contre), le Conseil d'administration s'est réuni et a élu Dominique Burlett, Président de La France Mutualiste. Il succède à Yvan Glasel qui assumait cette fonction depuis 12 ans.

Agé de 62 ans, Dominique Burlett est adhérent à La France Mutualiste depuis 2002. Devenu membre actif quelques années plus tard au sein de la délégation d'Epinal-Golbey, il a été élu administrateur en 2014. St Cyrien, diplômé de Telecom Paris et breveté de l'Ecole de Guerre, il effectue sa carrière militaire au sein des Transmissions. Il est notamment affecté, en 1998, au commandement du 53ème régiment de transmissions à Lunéville. Il part ensuite par deux fois, en 2002 et en 2005, au Kosovo, pour des séjours de 6 mois comme COMSICIAT (commandant des systèmes d'information et de communication interarmées de théâtre). En 2009, il quitte l'armée et rejoint EADS devenu Airbus Group. Amoureux de la nature, passionné de généalogie, cet ancien enfant de troupe père de 4 enfants, est également conseiller municipal de sa commune dans les Vosges.

« Notre objectif est aujourd'hui de favoriser la réussite du plan stratégique porté par le nouveau directeur général et l'ensemble des salariés, soutenus par les bénévoles, afin que notre mutuelle se développe de manière autonome en s'appuyant sur nos valeurs et nos adhérents ».

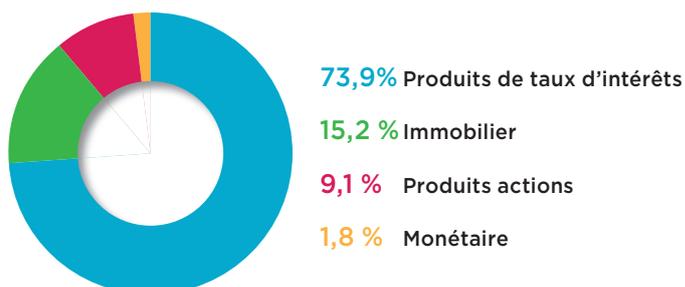
Chiffres 2016

BILAN (présentation simplifiée - en millions d'euros)	
Actifs incorporels	0,2
Placements	7 372,0
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de compte	210,5
Part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques	1,1
Créances	108,6
Autres actifs	173,9
Comptes de régularisation - actif	180,0
TOTAL DE L'ACTIF	8 046,2
Fonds propres	872,8
Provisions techniques	6 872,7
Provisions techniques des opérations en unités de compte	210,1
Provisions risques et charges	3,0
Autres dettes	42,6
Comptes de régularisation - passif	45,0
TOTAL DU PASSIF	8 046,2

COMPTE DE RÉSULTAT (présentation simplifiée - en millions d'euros)	
Cotisations	367,9
Produits des placements	305,8
Ajustement ACAV (plus-values)	7,4
Autres produits techniques	0,9
Charge des prestations	- 407,7
Charge des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	1,8
Participation aux résultats (excédents)	- 163,7
Frais d'acquisition et d'administration	- 28,7
Charges des placements	- 38,6
Ajustement ACAV (moins-values)	- 0,4
Autres charges techniques	- 5,1
Produits des placements transférés au compte non technique	- 19,8
RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS VIE	19,8
Produits des placements alloués du compte technique vie	19,8
Autres produits non techniques	0,0
Autres charges non techniques	- 0,6
Résultat exceptionnel	-
Impôts sur le résultat	- 25,8
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	13,2

Situation patrimoniale

Répartition des actifs de La France Mutualiste par grandes classes au 31.12.2016, en valeur de marché



Vos Contrats

Nouveau

Et si vous adoptiez la gestion profilée ?



Devant les taux de rendement de plus en plus bas des fonds en euros, La France Mutualiste a étudié différentes solutions à proposer à ses adhérents, pour à la fois préserver leur épargne et augmenter les perspectives de rentabilité. Elle lance, à partir du 15 septembre, la gestion profilée sur ses contrats d'assurance vie multisupports ACTEPARGNE 2 et LIVRET JEUN'AVENIR : une solution destinée à tous ceux qui souhaitent optimiser leur épargne sans avoir à gérer activement leur contrat.

Maximiser la performance de son contrat en minimisant les risques

Comme son nom l'indique, la gestion profilée dépend... du profil de l'adhérent ! Votre conseiller va donc définir avec vous - en fonction de vos objectifs, de votre appétence aux risques et de votre horizon de placement -, le profil de gestion qui vous convient :

sécuritaire, prudent, équilibre ou offensif. La répartition d'investissement entre fonds en euros et unités de compte* en découle. Un rééquilibrage automatique est effectué une fois par an à la date anniversaire du contrat, afin de maintenir la répartition choisie (Cf tableau ci-contre).

Une sélection de 3 unités de compte

La nouvelle offre de gestion profilée s'articule autour de 3 des 10 unités de compte proposées par La France Mutualiste, qui ont été sélectionnées pour leur complémentarité :

- **Catégorie immobilier** : Pierre Capitalisation (Martin Maurel)
- **Catégorie actions internationales sur le développement durable avec approche socialement responsable (ISR)** : Ecofi Enjeux Futurs C (Ecofi)
- **Catégorie inflation** : Euro Inflation Part R (La Française).

En fonction de votre profil de gestion, la mutuelle a pré-établi la répartition optimale à adopter pour votre investissement.

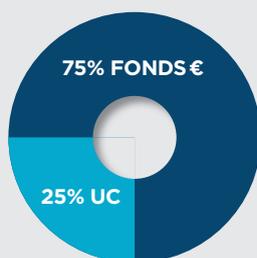
La mise en place de la gestion profilée est gratuite

Elle est accessible à tous les adhérents - actuels ou à venir - ACTEPARGNE 2 et LIVRET JEUN'AVENIR. Pour vous renseigner et adopter la gestion profilée, contactez votre conseiller (encadré-ci-contre)

* Unité de compte (UC) : panier d'investissement financier adossé à un contrat d'assurance vie qui contient différents titres : actions, obligations, monétaire, immobilier. Les unités de compte permettent d'investir sur les marchés boursiers sans avoir besoin d'acquiescer directement des actifs. La valeur des unités de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant des marchés financiers. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

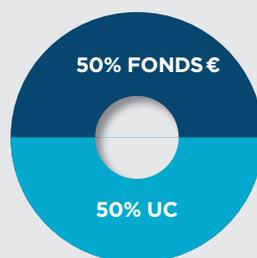
Profil : Prudent

Vous souhaitez dynamiser la performance de votre placement en limitant le risque de perte.



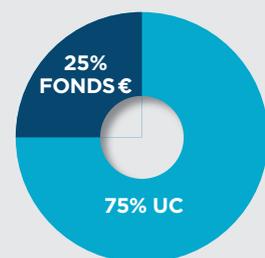
Profil : Équilibré

Vous recherchez une performance supérieure en acceptant une certaine prise de risque.



Profil : Offensif

Vous souhaitez maximiser vos perspectives de gains et acceptez pour cela une part de risque plus élevée.



Rendez-vous sur www.lafrancemutualiste.fr/profil pour définir votre profil d'épargnant !

RMC

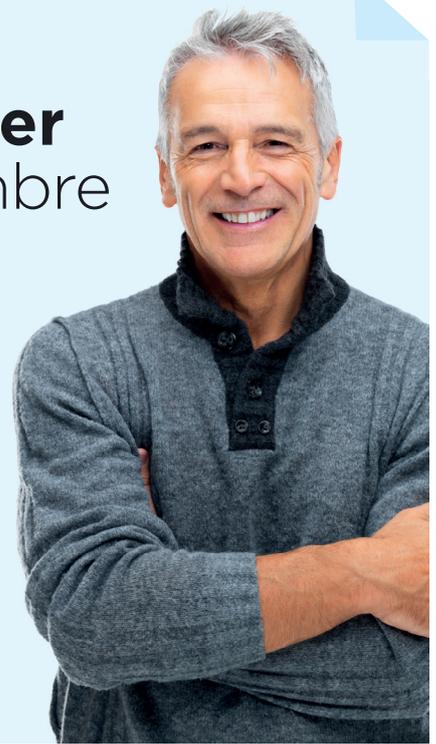
Vous pouvez encore diminuer vos impôts jusqu'au 31 décembre

Bonne nouvelle : la mise en place du prélèvement à la source étant reportée à 2019, la déductibilité des versements effectués sur votre Retraite Mutualiste du Combattant (RMC) de vos revenus 2017 reste d'actualité, dans la limite du plafond majorable.

Super bonne nouvelle : le plafond majorable vient d'être réévalué à 1800 € (au lieu de 1755 €) avec rétroactivité au 1^{er} janvier 2017 !

Des versements complémentaires sur la RMC avant le 31 décembre vous permettent donc de diminuer vos impôts tout en augmentant votre retraite. N'attendez pas le dernier jour pour être sûr d'en bénéficier et envoyer vos versements directement au siège :

**La France Mutualiste, Département Gestion des Adhérents,
44 avenue de Villiers, 75854 Paris cedex 17.**



© iStockphoto

Contactez votre conseiller

PAR E-MAIL

• l'adresse e-mail de votre agence ou de votre conseiller est précisée sur votre relevé de compte et disponible sur www.lafrancemutualiste.fr

• adresse générique : demandeinternet@la-france-mutualiste.fr

PAR TÉLÉPHONE

Plateforme à votre disposition pour répondre aux questions liées à la gestion de vos contrats. (appel non surtaxé) : **01 40 53 78 62**



Actépargne2, Livret Jeun'Avenir, Livret RM

Deux bons plans de fin de l'année

BONUS EPARGNE

Afin de récompenser les adhérents qui dynamisent leur épargne, La France Mutualiste offre un bonus à ceux qui justifieront au 31 décembre 2017 d'un encours en unités de compte de 20% minimum sur un même contrat. Il s'agit d'une majoration du taux de rendement du fonds en euros, proportionnelle au niveau d'encours en UC :

- **+0,20%** de majoration pour un encours de 20 à 29,99%
- **+0,30%** de majoration pour un encours de 30 à 39,99%
- **+0,40%** de majoration pour un encours de 40 à 49,99%
- **+0,50%** de majoration pour un encours de 50% et plus.

Attention : pour pouvoir être pris en compte dans les temps, les versements complémentaires, arbitrages, mises en place de la gestion profilée ou souscriptions doivent être effectués avant le 15 décembre 2017.

Modalités sur www.lafrancemutualiste.fr et auprès de votre conseiller.

PRIME SUR LES VERSEMENTS

Le principe est simple et valable du 15 septembre au 15 décembre 2017 pour un contrat existant ou un nouveau contrat :

- Pour 2000 € investis sur un contrat dont au moins 20% en UC, l'adhérent recevra sur son contrat une prime de 50€
- Pour 7000 € investis sur un contrat dont au moins 20% en UC, l'adhérent recevra sur son contrat une prime de 150 €.

C'est donc le moment d'effectuer un versement ou d'ouvrir un contrat ! Modalités sur www.lafrancemutualiste.fr et auprès de votre conseiller.

Astuce : vous avez un contrat RENTEPARGNE, et souhaitez bénéficier vous aussi de ces bons plans ? Rapprochez-vous de votre conseiller.

Patrimoine



Financement des retraites

Pas d'équilibre en vue d'après le COR

Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) publie chaque année ses projections du financement du système de retraite en France. Son dernier rapport confirme la dégradation de la situation. Une raison de plus pour anticiper !

Un bilan démographique dégradé

Les prévisions démographiques de l'INSEE allongent l'espérance de vie après 60 ans, en particulier pour les hommes. Elle gagnerait presque 2 ans en passant à 29,7 ans en 2060 (soit 89,7 ans) contre 28 ans prévue dans le rapport de 2010 (soit 88 ans). Les femmes gagnent quant à elles quelques semaines seulement d'espérance de

vie en passant de 32,3 ans (soit 92,3 ans) à 32,5 ans (92,5 ans).

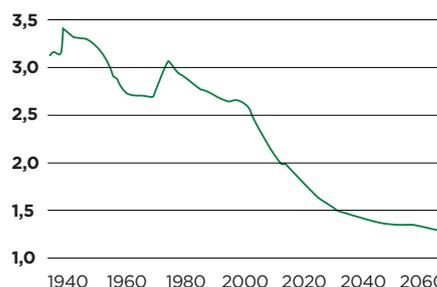
Par ailleurs, le contexte économique à court terme pèse également sur l'équilibre financier du système des retraites. Alors qu'en 2016, le COR retenait une croissance du PIB de 1,9 % pour 2019 et 2020, il estime qu'elle ne sera plus que de respectivement 1,6 % et 1,7 %.

Un système déficitaire au moins jusqu'en 2040

Pour construire ses prévisions, le COR projette un départ à la retraite qui passerait progressivement à 64 ans d'ici 2040 et un taux de chômage de 7 % dans 15 ans. Il fait ensuite varier la croissance annuelle des revenus selon 4 scénarios : 1 %, 1,3 %, 1,5 % et 1,8 %. Seules les deux dernières hypothèses permettent d'équi-

Projection du bilan démographique

Ratio 20-59 ans / plus de 60 ans



Lafinancepourtous.com d'après le COR

librer le système ... en 2041 et en 2051. Dans les deux autres scénarios, l'équilibre n'est jamais atteint. Une bonne nouvelle cependant : l'écart de la pension moyenne entre les hommes et les femmes devrait se réduire en passant de 25 % aujourd'hui à 10 % en 2070.

5 conseils pour...

Se constituer un capital sans trop d'effort avec les versements programmés



Pour se constituer un capital qui pourra pallier la baisse de revenus lors de la retraite, l'une des meilleures solutions est de mettre en place, sur le long terme, des versements programmés sur un support d'épargne. Zoom sur cinq atouts...

1 Les petits ruisseaux font les grandes rivières. En commençant jeune, même avec de petites sommes, il est plus simple de faire fructifier un capital. Un exemple pour bien comprendre : Si vous estimez vos besoins à

100 000 € lors de la cessation d'activité (à 62 ans), il vous faudra verser chaque mois (sur la base d'un rendement de 2%), selon l'âge auquel vous commencez :

- 303 €/mois à 40 ans,
- 620 €/mois à 50 ans,
- 1 123 €/mois à 55 ans !

2 Un système souple. Dans la plupart des supports d'épargne et notamment dans le cadre de l'assurance vie, la mise en place de versements programmés est réalisée gratuitement. Par ailleurs, il est toujours possible :

- d'adapter ses versements à ses possibilités d'épargne,
- de les suspendre sans frais...

3 Ne pas se poser la question du « timing ». Lorsqu'on investit sur les marchés financiers, dans le cadre des Unités de Compte (UC) d'un contrat d'assurance vie, les versements programmés permettent de lisser les cours des variations boursières.

4 Investir simultanément sur plusieurs supports financiers complémentaires.

Avec les versements programmés, vous pouvez choisir, en fonction des montants investis, de diversifier votre épargne, dans le respect de votre appétence au risque. Par exemple, une partie sur le fonds euros à capital garanti et le reste sur des fonds actions et obligataires.

5 Faire le point ! Investir régulièrement ne veut pas dire ne rien faire. Au moins une fois par an, consultez l'état de vos avoirs. Et n'hésitez pas à contacter votre conseiller.

i Le mot Rente viagère

À l'échéance d'un contrat d'assurance-vie, le souscripteur peut choisir de récupérer en une seule fois le capital acquis (sommes versées et intérêts capitalisés). Mais il est possible d'opter pour une rente viagère.

La rente viagère est une somme d'argent versée, chaque mois ou chaque trimestre, à un bénéficiaire, dénommé crédentier, jusqu'à son décès. Ce qui permet de percevoir un revenu régulier et d'un montant garanti, comme une pension de retraite.

En contrepartie, le capital ne peut pas être récupéré, ni être transmis aux héritiers. La rente cesse au décès de son bénéficiaire, excepté si le contrat prévoit la réversion de la rente pour le conjoint ou tout autre bénéficiaire désigné. Cette option est souvent dénommée rente de réversion pour le conjoint. Le montant de la rente dépend principalement de l'espérance de vie moyenne du bénéficiaire au jour de la liquidation de l'épargne, évaluée en fonction de son sexe et de son année de naissance. Elle sera plus faible si elle prévoit une réversion, car dans ce cas, l'assureur prend un « risque » sur deux personnes.

UNE FISCALITÉ VARIABLE

Une partie seulement de la rente reçue est imposable, en fonction de l'âge de l'assuré lors de la transformation du capital en rente.

À la date du 1^{er} versement, la fraction imposable est de :

- 70 % jusqu'à 49 ans,
- 50 % de 50 à 59 ans,
- 40 % de 60 à 69 ans,
- 30 % à partir de 70 ans.

Si vous détenez un plan d'épargne populaire (PEP), la rente viagère qui en est issue est exonérée de cet impôt sur le revenu.

Les prélèvements sociaux (15% au 01/09/2017), prélevés annuellement, ne seront calculés que sur la fraction imposable de la rente qui reste fixe tout au long de la rente.



La finance pour tous

INSTITUT POUR L'ÉDUCATION FINANCIÈRE DU PUBLIC

Pages réalisées par l'Institut pour l'éducation financière du Public (IEFP)

www.lafinancepourtous.com



Les « Millenials » (18-35 ans) à éduquer face à la retraite

© iStockphoto

La génération des moins de 35 ans a pris conscience que leur retraite sera faible, voire très faible...

Selon une étude de l'institut CSA menée pour le Cercle de l'Épargne de 2016, les Français de moins de 35 ans ne se font plus guère d'illusions : seulement 43% d'entre eux pensent qu'ils pourront disposer de revenus suffisants lors de la retraite.

Alors exit la retraite par répartition ? C'est un peu ce que pensent les jeunes générations. Et pourtant, selon une étude menée par la banque HSBC, « ce sentiment d'incertitude est doublé d'une sorte d'attentisme puisque 40% d'entre eux n'ont pas encore commencé à épargner, ce qui est au-dessus de la moyenne mondiale ». De plus, selon une étude CSA de 2016, 4% seulement des moins de 35 ans considèrent que les actions représentent le meilleur produit d'épargne, leur préférant les livrets bancaires (38%), les PEL et CEL (Plan épargne logement et Compte épargne logement, 30%), ou encore l'assurance-vie (22%). Il est donc plus que nécessaire de favoriser l'éducation financière en ce domaine !

La retraite

Le nombre d'actifs par retraité est en baisse constante depuis plusieurs décennies, ce qui explique notamment la baisse du taux de remplacement.

LE RAPPORT ACTIFS/RETRAITÉS



LE TAUX DE REMPLACEMENT ET LE NIVEAU DES PENSIONS



La finance pour tous, d'après le COR et la DREES



Nouveau dans les Vosges

Ouverture du 1^{er} historial franco-allemand de la Grande Guerre

300 visiteurs se pressent par jour sur le site du Hartmannswillerkopf (HWK) depuis son ouverture le 3 août. Un événement inauguré officiellement le 10 novembre prochain en présence des 2 chefs d'état français et allemand.

La construction de l'Historial s'inscrit dans un programme global de mise en valeur du tourisme de mémoire de la Grande Guerre, porté par le Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf.

Après la réhabilitation du Monument National entre 2009 et 2012 avec la création d'un parcours pédagogique scénarisé pédestre trilingue de 4,5 km, marqué de 45 signalétiques d'intérêts historiques, mémoriels, naturalistes et paysagers, l'Historial vient clôturer cet ambitieux programme : 2 ans de travaux et un investissement total de 4,8 millions d'euros soutenu par plusieurs partenaires financiers institutionnels et privés.

L'Historial est un symbole fort dans la transmission de la mémoire sur la 1^{ère} guerre mondiale, notamment auprès de la jeune génération, et dans la consolidation de l'amitié franco-allemande. Pour la première fois, un

discours historique officiel, partagé et validé par des historiens français et allemands, spécialistes de la Grande Guerre, pointe cette période tragique. Un conseil scientifique franco-allemand a été créé spécialement à cette attention.

Tendre vers une paix durable et une Europe unie

Selon Jean Klinkert, Président du Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf : « *La France a une mémoire collective des 2 conflits mondiaux du 20^{ème} siècle, alors que l'Allemagne garde plutôt une mémoire individuelle. En outre, la mémoire de la 1^{ère} guerre mon-*

diale en Allemagne a été largement occultée par celle de la 2^{nde} guerre mondiale et de la Shoah. Mais depuis 2014, cela a tendance à bouger avec la publication de nombreux ouvrages sur ce thème ».

Un site qui parle aux 2 nations

Territoire revendiqué tour à tour par les 2 états, le HWK était juridiquement allemand en 1914. Les Allemands défendaient donc leur territoire alors que les Français étaient en reconquête de leur province perdue... Un lieu naturellement propice à l'accueil de ce projet franco-allemand.

Constituant un champ de bataille stratégique durant la 1^{ère} guerre mondiale, le Hartmannswillerkopf est un lieu de mémoire classé monument historique en 1921. On y dénombre la construction de 6 000 abris et 90 kilomètres de tranchées. Les combats ont fait 60 000 victimes françaises et allemandes dont 25 000 morts. La crypte abrite plusieurs milliers de soldats français inconnus.

À la découverte de la vie sociale d'un champ de bataille

L'Historial permet de donner un visage à la Grande Guerre au travers de nombreux témoignages, films et photos, sur près de 950 m². Plus de

L'Historial pratique

Ouvert tous les jours jusqu'au 12 novembre 2017

Individuels : 5 euros/personne
Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans accompagnés d'un adulte.

Visites guidées sur demande.

www.memorial-hwk.eu/historical.php

www.massif-des-vosges.com



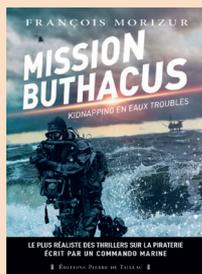
10 000 hommes ont vécu au Hartmannswillerkopf entre décembre 1914 et novembre 1918. Au-delà des horreurs du combat, c'est toute une vie qui s'organisait.

Entrée en matière parfaite pour comprendre les prémices de la guerre, un film trilingue d'une durée de 15mn retrace la situation géopolitique entre 1871 et 1914. Différents espaces permettent de découvrir le quotidien de la Grande Guerre et notamment celui d'un front de montagne avec, par exemple, la construction de téléphériques en 1915 pour approvisionner les hommes en vivres et matériels ou bien encore le rôle non négligeable des animaux : les mulets mais aussi 425 chiens d'Alaska pour aider les hommes, évacuer les blessés, ravitailler... etc.

Une dizaine de bornes interactives permettent de s'informer de manière ludique. L'une d'elle recense les 7 200 morts identifiés sur ce champ de bataille, classés selon 3 nationalités : les Français, les Allemands et les Alsaciens.

Au-delà de la vision locale, l'Historial garde en permanence des vues sur la dualité des relations franco-allemandes, mais aussi et surtout, après-guerre, sur l'amitié franco-allemande. Emmanuel Macron sera le 4^{ème} président français en exercice à se rendre sur le site du Hartmannswillerkopf, depuis Albert Lebrun en 1932 à l'occasion de l'inauguration du mémorial. ■

Livres



Un passionnant thriller maritime inspiré de faits réels

Des marins opérant dans l'industrie pétrolière, des pêcheurs nigériens mourant de faim, des pirates en rébellion prêts à tout, un kidnapping dans le golfe de Guinée, l'intervention de commandos marine... le tout porté par une écriture remarquable et d'un réalisme inouï : tout est là pour tenir le lecteur en haleine du début à la fin. L'auteur, ancien officier commando

marine (ceci expliquant cela), a reçu le Prix Ecume de mer 2017 par la Fédération du Mérite Maritime.

Mission Buthacus, par François Morizur

Editions Pierre de Taillac - 511 pages - 12,90 €

Brassage d'idées

À travers le personnage d'une concierge d'immeuble bretonne diplômée d'HEC (Hautes Etudes Conciergiales !) et son langage imagé, l'auteur évoque des sujets qui lui hérissent le poil, de la généralisation de l'anglais aux couverts qui ne sont plus mis « à la française » en passant par le non port du casque pour les usagers de Velib', le non cumul temporel des mandats, le dieu Télé ou le foot « inondé de sous » par les pays du « Quatre-Quart » ! On appréciera... ou pas !



Ça pique, par Michel Le Net

Editions Jean Picollec - 264 pages - 18,00 €

La sélection de l'ECPAD, agence d'images de la Défense

Frais d'expédition offerts jusqu'au 30 novembre 2017 pour les lecteurs de La France Mutualiste & Vous.



Le souffle de la liberté - l'aviation légère de l'armée de terre dans l'opération Harmattan

Ce livre de photos exceptionnelles des équipes de l'ECPAD embarquées avec le groupement aéromobile veut rendre hommage à tous ces soldats de l'armée de Terre qui ont écrit une des plus belles pages de l'ALAT aux côtés de leurs camarades marins des BPC Tonnerre et Mistral

et des aviateurs du CPA 30 et du plot RESCO.

160 pages - 32,00 €

La grande histoire de l'infanterie française : des origines à nos jours

Nos fantassins sont réputés pour leur ardeur au combat et leur capacité d'adaptation sans faille. Toujours au cœur de l'histoire de France et encore aujourd'hui sous les feux de l'actualité, ils sont le fleuron des forces armées françaises. Cet ouvrage, très complet, est richement illustré avec plus d'une centaine d'images d'archives.

450 pages - 39,00 €

Modalités de commande

La gratuité des frais d'expédition est réservée aux lecteurs de La France Mutualiste & Vous, du 15 septembre 2017 au 30 novembre 2017 pour toute livraison en France métropolitaine. Cette offre est non cumulable et n'est valable que pour une seule commande. CODE PROMOTION : FMO917 - Renseignements : 01 49 60 59 88 - Par Internet : www.boutique.ecpad.fr - Par courrier : sur papier libre, chèque à l'ordre de « L'agent comptable de l'ECPAD ». Adresse : ECPAD, 2 à 8 route du fort, 94200 IVRY-SUR-SEINE.



Solidarités

Ces jeunes qui inventent

Simplon, l'école qui enseigne le codage informatique à des jeunes sortis du système scolaire ou à des chômeurs



© Libération pour Simplon

Depuis la création de Simplon en 2013, 35 autres établissements ont vu le jour, en France et à l'étranger.

Interview de Frédéric Bardeau, co-fondateur de l'école Simplon

Quel est le principe de l'école Simplon ?

L'idée est partie d'une incongruité du marché de l'emploi. D'un côté, il y a un besoin en compétences numériques insatisfait, de l'autre, des gens talentueux avec des compétences non exploitées restent sur le carreau.

L'école fait le lien entre les deux. Elle forme des profils à haut potentiel qui ne trouvaient pas leur place dans le marché du travail aux métiers du numérique, en pleine explosion. Et ce via une formation innovante et non scolaire.

La première école a été implantée à Montreuil dans la région parisienne il y a quatre ans.

Comment sont recrutés les élèves ?

Les élèves sont recrutés en premier lieu sur critères sociaux. Ce sont des demandeurs d'emploi, des personnes éloignées de l'emploi, des décrocheurs scolaires, des seniors en reconversion, des personnes avec un handicap, ou encore, des migrants. Nous leur faisons passer ensuite des tests de motivation. Les métiers du numérique sont des métiers de passionnés. Nous cherchons à voir si leur tournure d'esprit est en adéquation avec la programmation numérique. Un bon élève en maths ne se révèle pas forcément un bon développeur.

Les diplômes sont-ils reconnus par l'Education nationale ?

Ils le sont pour les élèves titulaires du baccalauréat. Ces derniers sortent de l'école avec un diplôme équivalent à un Bac + 3. En revanche, pour les autres, l'Education nationale ne reconnaît pas le diplôme. L'école leur délivre une attestation de compétences.

Qui sont les professeurs ?

Les formateurs sont tous des salariés de l'école. Ils viennent d'horizons différents. Ce sont d'anciens développeurs qui souhaitent changer de vie professionnelle et qui veulent



Frédéric Bardeau, D'officier para au code, un homme engagé

A 43 ans, Frédéric Bardeau a bien roulé sa bosse, après avoir étudié à Sciences Po Toulouse et Coëtquidan. Para à Pau, il y apprécie le brassage social et l'intensité des choses. Ce fils de poissonnier, qui a toujours cherché à se montrer utile, s'engage ensuite dans le numérique et la communication associative (création de l'agence Limite en 2008).

Désireux d'entreprendre tout en étant socialement engagé, Frédéric se laisse séduire par l'idée de deux de ses étudiants au Celsa où il donne des cours de communication numérique : former en six mois des élèves motivés et éloignés du système scolaire classique à la programmation. Il commence par louer un local pour Simplon à Montreuil. On connaît la suite.

Le code, ça sert à quoi ?

Le numérique fait aujourd'hui partie intégrante de notre quotidien. Qui n'a jamais cherché son chemin sur son smartphone, lu son journal favori sur sa tablette ou acheté un livre sur son ordinateur ?

Le code informatique est le langage utilisé pour écrire les programmes qui vont créer des logiciels, des pages Internet ou encore des applications pour mobile, mais aussi qui vont dire à une machine ou à un robot ce qu'elle ou il doit faire. Ces langages s'appellent HTML, Python ou encore Javascript. Chacun permettant de réaliser des choses différentes. Ils sont composés d'un vocabulaire, répondent à une syntaxe rigoureuse, et fonctionnent avec des variables. Longtemps réservé aux professionnels et aux ingénieurs, le code s'est largement démocratisé, et touche une population plus large, désireuse de ne pas rester passive face à l'innovation.

transmettre. Nous commençons aussi à recruter d'anciens élèves de l'école, motivés eux-aussi par le goût de la transmission.

Comment est dispensé l'enseignement ?

Notre pédagogie s'articule autour de trois axes. L'école ne dispense pas de cours magistraux, mais privilégie la pédagogie active par projet. Les élèves doivent mener à bien un projet numérique. Pour y parvenir, ils doivent se débrouiller par eux-mêmes, partager avec les autres élèves leurs idées, avancer par tâtonnements, etc.

Nous favorisons également la pédagogie par transmission. Les apprenants sont mis en situation d'enseigner à d'autres, ils donnent des cours à des enfants, au public d'ONG, etc. L'idée est simple : si vous n'avez pas bien compris l'enseignement prodigué, il vous est difficile voire impossible de le restituer. Ce passage d'apprenant à formateur constitue une bonne manière de valider les compétences. Enfin, l'apprenant ne peut pas poser de questions au formateur tant qu'il n'a pas épuisé toutes les possibilités qui s'offrent à lui de résoudre ses problèmes. Nous voulons développer la

capacité d'autonomie des élèves et les placer dans les conditions de travail au sein d'une entreprise.

La pédagogie au sein de l'école prend des formes multiples. Par exemple, l'école participe et organise elle-même, avec des partenaires et des clients, des hackathons, ces événements où durant 48 ou 72 heures se réunissent des développeurs pour réaliser un projet numérique. Les élèves apprennent ainsi à travailler en équipe. Fini l'image d'Epinal de l'informaticien asocial, renfermé sur lui-même.

Quel est le taux d'intégration dans le marché du travail à la sortie de l'école ?

Nous enregistrons un taux de sortie positive dans les six mois de 80%, sous forme essentiellement de contrats d'embauche, mais aussi de reprises d'études ou de statuts d'auto-entrepreneur. Les métiers du numérique sont sous tension. On estime entre 50.000 et 100.000 les postes de développeurs non pourvus. Depuis la création de l'école, 35 autres établissements ont vu le jour, en France et à l'étranger. Chaque établissement s'adaptant aux besoins du territoire, zone rurale ou quartier

sensible, sur lequel il est implanté. Depuis quatre ans, Simplon a formé 1.000 personnes, et nous devrions passer à 1.000 diplômés par an pour l'ensemble des écoles à partir de cette année.

Comment l'école est-elle financée alors qu'elle est gratuite pour les élèves ?

L'école est financée par les fonds de la formation professionnelle, c'est-à-dire Pôle Emploi, les OPCA et les Régions. Nous bénéficions également de subventions, et de dons de mécènes, essentiellement de grandes entreprises.

À savoir

La location collaborative, comment ça marche ?

En facilitant les relations, Internet a donné un nouvel élan à la location de biens et de services entre particuliers pour gagner un peu d'argent tout en favorisant l'entraide. Elle est cependant soumise à certaines règles.

Utiliser un objet est plus important que de le posséder, telle est l'idée de départ de l'économie collaborative, aussi appelée économie du partage. Le marché mondial est florissant : plus de 90 000 start-up et un chiffre d'affaires qui devrait atteindre 302 Mds€ d'ici à 2025. Ce type d'échanges se développe dans tous les secteurs : logement, transports, alimentation, équipements, service d'aide, culture ou enseignement.

Louer sa voiture ou son logement

Pour les propriétaires d'un véhicule, en plus du désormais classique covoiturage, il est possible de louer sa voiture au lieu de la laisser dans son garage. Les tarifs vont de 3€ l'heure à 10€ la journée et évoluent en fonction de l'âge de la voiture, du modèle et de la période. La plupart des sites internet assurent le véhicule spécifiquement.

Suivant le même principe, de nombreux portails proposent de louer son logement le temps des vacances. A titre d'exemple, un appartement accueillant trois personnes peut se louer 130€ la nuit à Paris ou 70€ à Toulouse. Du côté des obligations

légales, aucune autorisation n'est requise dès lors qu'on loue sa résidence principale moins de quatre mois par an. En revanche, il faut déclarer son activité en mairie. Dans certaines communes, le loueur doit collecter et reverser la taxe de séjour sur les hébergements touristiques, si la plateforme Internet choisie ne s'en occupe pas directement.

D'autres sites se sont spécialisés dans la location des espaces de stockage. Un garage, un grenier ou une cave peuvent accueillir les meubles et les cartons d'un particulier. Une fois signé le contrat proposé par le site, le propriétaire récolte entre 3 et 15€ par mètre carré et par semaine selon la taille, la situation et l'accessibilité de l'espace.

Déclarer ses revenus

Dans la majorité des cas, les revenus provenant des plateformes collaboratives, qu'ils soient réguliers ou occasionnels, sont soumis à l'impôt. Les revenus issus des activités de co-consommation, comme le covoiturage, sont exonérés d'impôts à condition que la somme perçue n'exécède pas les coûts directs engagés lors de la prestation. En revanche,



89%

de la population française déclarait, fin 2014, avoir eu au moins une fois une pratique de consommation collaborative.

ceux découlant des activités de location de biens immobiliers ou mobiliers sont imposables et soumis aux prélèvements sociaux. Attention des cotisations sociales sont dues au RSI (Régime social des indépendants - Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2017) au-delà de 23 000€ par an de recettes pour les activités de locations immobilières de meublés (location de son appartement pendant les vacances, par exemple) et de 7 720€ de recettes annuelles pour les activités de location de biens meublés (location de son véhicule, notamment). En dessous de ces seuils, les revenus sont soumis aux prélèvements sociaux au titre des revenus du patrimoine. Par ailleurs, la loi de finances 2016 impose aux plateformes de transmettre à l'administration le montant des revenus perçus par les utilisateurs. Depuis le 1^{er} mars, des liens hypertextes renvoyant aux sites des impôts et de la Sécurité sociale doivent être visibles sur les sites collaboratifs.

Benoît Saint-Sever

Les réseaux sociaux néfastes pour la santé mentale des jeunes

Selon une étude récente menée par la Royal Society en Grande-Bretagne, les réseaux sociaux seraient une source d'anxiété importante chez les jeunes.

Ils favoriseraient le risque de cyber-harcèlement et ce que l'on appelle la FoMo (« fear of missing out »), c'est-à-dire la peur de manquer quelque chose qui pousse les utilisateurs à être connectés en permanence. Et ce n'est pas tout : très centrés sur l'apparence, les réseaux sociaux surexposent les jeunes à des vies idéalisées et les conduisent à développer une image d'eux-mêmes très négative.

L'impact sur le sommeil serait également non négligeable, puisque de nombreux utilisateurs se réveillent la nuit pour consulter leur smartphone. Parmi les cinq réseaux les plus populaires examinés par l'étude (Facebook, Instagram, Snapchat, Twitter et YouTube), Snapchat et Instagram seraient les plus néfastes. A noter cependant que certains d'entre eux, comme YouTube, développeraient les notions d'empathie et de communauté de soutien.

France Mutualité

Le Prix Grand Témoin perd le président de son Jury



Gonzague Saint Bris lors de la réunion du Jury en juin dernier

L'écrivain Gonzague Saint Bris a trouvé la mort dans un accident de voiture en Normandie, le 8 août dernier. Depuis 2010, il contribuait au rayonnement du prix littéraire de La France Mutualiste, le Prix Grand Témoin, dont il était président du Jury. De son côté, la mutuelle soutient depuis 2009 son initiative « La Forêt des Livres ».

« *Adieu l'ami plein de panache, nous vous regretterons longtemps, très longtemps* » a écrit l'ancien président Yvan Glasel, au nom de La France Mutualiste.

Nouvelle génération

Cet été, Pierre-Marie et Lise-Marie, enfants d'adhérents et adhérents eux-mêmes, se sont impliqués dans la préparation d'une réunion festive en région.

La France Mutualiste compte plus de 8 000 adhérents de moins de 18 ans, un nombre qui pourrait encore progresser si tous les adhérents adultes profitaient des offres de parrainage pour ouvrir un contrat pour leurs enfants, petits-enfants ou neveux !



Fondation d'entreprise La France Mutualiste

18 jeunes Français, Allemands et Espagnols sur les chemins de la mémoire

C'est une première : l'APECIMM (Association pour la promotion des échanges culturels internationaux en moyenne montagne) a mis au point un programme de 12 jours de randonnées-histoire, ateliers d'échanges et visites entre la France et l'Espagne, destiné à transmettre l'histoire du 20^{ème} siècle et favoriser l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme. 18 jeunes de 18-30 ans (6 par pays concernés : la France, l'Allemagne et l'Espagne) partiront ainsi du 18 au 30 septembre, pour un prix modique (250 € tout compris par participant) grâce aux soutiens de partenaires, dont La Fondation d'entreprise La France Mutualiste qui a retenu ce projet dans le cadre de son « devoir de mémoire ».

L'objectif est que ces jeunes adultes, suite à cette formation, deviennent à leur tour acteurs et développent une culture de la commémoration. Des propositions seront faites en ce sens et une évaluation menée. Si l'initiative s'avère concluante, un nouveau projet sera monté vers l'Allemagne en 2018.

www.apecimm.org

C'est le moment d'effectuer un versement ou d'ouvrir un contrat d'assurance-vie !

PRIME SUR VERSEMENT

50€
offerts
dès 2 000€ investis*

150€
offerts
dès 7 000€ investis*

**Sous condition d'investir 20% minimum
sur des fonds en unités de compte**

*Offre valable du 15/09/2017 au 15/12/2017 (date de réception au siège de La France Mutualiste faisant foi) pour tout versement (à la souscription ou sur un contrat existant) sur un contrat Actépargne2, Livret Jeun'Avenir ou Livret RM investi à hauteur de 20% minimum sur un ou plusieurs fonds en unités de compte (10% minimum à partir de 75 ans). L'abondement, d'une valeur de 50€ pour un versement minimum de 2000€ ou 150€ pour un versement minimum de 7000€ (montants bruts de frais), est versé au plus tard 30 jours après l'opération. Il est réparti sur les différents fonds d'investissement selon les mêmes modalités que le versement ouvrant droit à abondement. L'offre est limitée à un abondement par personne physique et par contrat. Si une personne effectue plusieurs versements, l'abondement ne concerne que le premier versement. En cas de parrainage, le parrain reçoit la récompense prévue et le filleul reçoit seulement l'abondement. Cette offre pourra être interrompue par La France Mutualiste à tout moment. La France Mutualiste se réserve le droit de prélever cette somme si l'adhérent procède à un rachat total avant le 30/06/2018. La valeur des unités de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant des marchés financiers. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.